



Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2020-2021¹

Année financière	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2021 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2021
1957-1958 ⁵	749,000 \$	6,933,311 \$
1958-1959	1,435,000 \$	12,933,882 \$
1959-1960	1,263,000 \$	11,309,216 \$
1960-1961	1,397,000 \$	12,347,677 \$
1961-1962	1,406,000 \$	12,268,917 \$
1962-1963	1,478,000 \$	12,734,969 \$
1963-1964	1,424,000 \$	12,117,267 \$
1964-1965	1,475,000 \$	12,321,646 \$
1965-1966 ⁶	1,933,000 \$	15,763,155 \$	3,374,000 \$	27,514,167 \$
1966-1967	3,108,000 \$	24,331,200 \$	4,297,000 \$	33,639,371 \$
1967-1968	6,637,000 \$	50,235,856 \$	7,039,000 \$	53,278,619 \$
1968-1969	7,479,000 \$	54,501,223 \$	8,689,000 \$	63,318,777 \$
1969-1970	8,492,000 \$	59,056,041 \$	9,412,000 \$	65,454,010 \$
1970-1971	8,831,000 \$	59,598,374 \$	10,269,000 \$	69,303,103 \$
1971-1972	10,513,000 \$	68,912,967 \$	12,069,000 \$	79,112,584 \$
1972-1973	14,326,000 \$	89,619,269 \$	15,239,000 \$	95,330,731 \$
1973-1974	17,323,000 \$	100,561,483 \$	18,986,000 \$	110,215,339 \$
1974-1975	20,447,000 \$	106,917,519 \$	22,411,000 \$	117,187,290 \$
1975-1976	30,181,000 \$	142,579,207 \$	31,062,000 \$	146,741,172 \$
1976-1977	32,620,000 \$	143,695,820 \$	33,205,000 \$	146,272,830 \$
1977-1978	37,537,000 \$	153,052,649 \$	37,815,000 \$	154,186,161 \$
1978-1979	39,152,000 \$	146,552,568 \$	41,074,000 \$	153,746,940 \$
1979-1980	41,116,000 \$	140,822,300 \$	41,795,000 \$	143,147,875 \$
1980-1981	44,647,000 \$	139,014,523 \$	43,693,000 \$	136,044,114 \$
1981-1982	52,941,000 \$	146,523,576 \$	51,557,000 \$	142,693,111 \$
1982-1983	59,883,000 \$	149,434,809 \$	60,754,000 \$	151,608,342 \$
1983-1984	65,581,000 \$	154,640,224 \$	65,502,000 \$	154,453,941 \$
1984-1985	72,614,000 \$	164,160,363 \$	70,108,000 \$	158,494,983 \$
1985-1986	74,244,000 \$	161,451,238 \$	69,257,000 \$	150,606,492 \$
1986-1987	85,311,000 \$	178,164,741 \$	84,088,000 \$	175,610,610 \$
1987-1988	96,895,000 \$	193,790,000 \$	82,545,000 \$	165,090,000 \$
1988-1989	93,251,000 \$	179,429,593 \$	93,337,000 \$	179,595,070 \$
1989-1990	103,503,000 \$	189,571,003 \$	94,681,000 \$	173,413,061 \$
1990-1991	104,054,000 \$	181,829,056 \$	95,604,000 \$	167,063,112 \$
1991-1992	105,493,000 \$	174,547,597 \$	96,322,000 \$	159,373,357 \$

Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2021 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2020-2021
1992-1993	108,215,000 \$	176,493,512 \$	98,076,000 \$	159,957,286 \$
1993-1994	99,335,000 \$	158,982,418 \$	89,702,000 \$	143,565,117 \$
1994-1995	98,362,000 \$	157,241,470 \$	86,479,000 \$	138,245,309 \$
1995-1996	97,946,000 \$	153,180,388 \$	84,300,000 \$	131,839,041 \$
1996-1997 ⁷	91,093,000 \$	140,379,539 \$	84,694,000 \$	130,518,313 \$
1997-1998 ⁸	113,968,000 \$	172,716,991 \$	101,655,000 \$	154,056,803 \$
1998-1999 ⁹	116,169,000 \$	174,317,119 \$	111,757,000 \$	167,696,703 \$
1999-2000	116,584,000 \$	171,926,889 \$	111,044,000 \$	163,757,029 \$
2000-2001 ¹⁰	127,431,000 \$	182,998,396 \$	113,795,000 \$	163,416,300 \$
2001-2002 ¹¹	151,776,000 \$	212,610,552 \$	133,347,000 \$	186,794,877 \$
2002-2003 ¹²	153,707,000 \$	210,578,590 \$	139,065,000 \$	190,519,050 \$
2003-2004 ¹³	155,604,000 \$	207,371,089 \$	134,815,000 \$	179,665,905 \$
2004-2005 ¹⁴	152,111,000 \$	199,037,316 \$	130,051,000 \$	170,171,796 \$
2005-2006 ¹⁵	151,683,000 \$	194,210,944 \$	129,491,000 \$	165,796,888 \$
2006-2007 ¹⁶	172,507,000 \$	216,621,989 \$	149,990,000 \$	188,346,746 \$
2007-2008 ¹⁷	182,507,000 \$	224,246,269 \$	161,904,000 \$	198,931,372 \$
2008-2009 ¹⁸	182,242,000 \$	218,818,177 \$	158,270,000 \$	190,034,969 \$
2009-2010 ¹⁹	183,122,000 \$	219,298,199 \$	158,390,000 \$	189,680,332 \$
2010-2011 ²⁰	181,277,000 \$	213,175,528 \$	154,532,000 \$	181,724,326 \$
2011-2012 ²¹	180,958,000 \$	206,766,022 \$	157,304,000 \$	179,738,515 \$
2012-2013 ²²	181,180,000 \$	203,957,765 \$	153,397,000 \$	172,681,915 \$
2013-2014 ²³	181,974,000 \$	203,016,596 \$	153,640,000 \$	171,406,189 \$
2014-2015 ²⁴	182,224,000 \$	199,398,466 \$	155,141,000 \$	169,762,915 \$
2015-2016 ²⁵	182,224,000 \$	197,193,428 \$	157,286,000 \$	170,206,809 \$
2016-2017 ²⁶	222,574,000 \$	237,481,604 \$	196,793,000 \$	209,973,840 \$
2017-2018 ²⁷	258,514,000 \$	271,598,298 \$	218,892,000 \$	229,970,890 \$
2018-2019 ²⁸	292,990,895 \$	300,897,696 \$	261,842,706 \$	268,908,926 \$
2019-2020 ²⁹	327,771,295 \$	330,181,378 \$	289,927,491 \$	292,059,311 \$
2020-2021 ³⁰	428,631,145 \$	428,631,145 \$	394,586,960 \$	394,586,960 \$

¹ Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

² Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, des œuvres acquises par la Banque d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créé en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

³ Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

⁴ Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

⁵ En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, Nouveau-Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

⁶ De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

⁷ La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

⁸ Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-la.

⁹ En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

¹⁰ Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

- ¹¹ Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).
- ¹² Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.
- ¹³ Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.
- ¹⁴ Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).
- ¹⁵ Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).
- ¹⁶ Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.
- ¹⁷ Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.
- ¹⁸ Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.
- ¹⁹ Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.
- ²⁰ Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).
- ²¹ Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).
- ²² Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentés de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.
- ²³ Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.
- ²⁴ Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.
- ²⁵ Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

²⁶ Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

²⁷ Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

²⁸ Le crédit parlementaire pour 2018-2019 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral 2016, plus 200 000 \$ pour la Biennale de Venise en architecture. Il y a également eu une réduction de 200 000 \$ en relation avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

²⁹ Le crédit parlementaire pour 2019-2020 a été augmenté de 35 000 000 \$ supplémentaires suite à l'annonce du budget fédéral de 2016.

³⁰ Le crédit parlementaire pour 2020-2021 a été augmenté de la dernière tranche de 35 000 000 \$ suite de l'annonce du budget fédéral de 2016, ainsi que de 3 059 850 \$ pour un paiement d'ajustement de rétro compensation. Le Conseil des arts a également reçu 62,8 millions de dollars du gouvernement pour la prestation du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 au secteur des arts.